

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15	Le huit juillet deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ordizan, dûment convoqués en date du 03 juillet 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU.
Nombre de conseillers présents :	12	
Qui ont pris part à la délibération :	12	
Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0		

Présents : Roland DETHOU, Thierry DESTARAC, Vanessa DARRACQ, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Gérald RAGELLE, Marie-Hélène VILIJN, Eric TILHAC, Marie-Pierre DUBARRY, Marlène LABORIE, Magalie LOZES, Mathilde DAUBE

Absents, excusés et représentés : Gilles GAUBERT, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Florent DUTREY,

Secrétaire de séance : Sophie RODRIGUES

N° de la délibération DE_2026_22	Objet de la délibération RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PARLEM
---	--

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que nous avons la possibilité de poursuivre, pour l'année scolaire 2026/2027, la mise à disposition d'intervenants extérieurs spécialisés en langue occitane dans la classe maternelle de la commune à raison d'une demi-heure par semaine.

Le montant de cette mise à disposition d'intervenants s'élève à 453,75€ par classe de maternelle.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents de bien vouloir répondre favorablement à l'intervention de cette association.

DELIBERATION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de pourquivre l'intervention de l'association PARLEM au sein de notre école et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association moyennant une participation de 453,75€ par classe de maternelle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

